



DECISION DU PRESIDENT N° 2021 – 156 DU 09 JUIN 2021

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE 2021EAE01 – MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MODERNISATION DU MARCHE AU CARREAU DU MARCHE D'INTERET NATIONAL D'AGEN

Exposé des motifs

L'Agglomération d'Agen a lancé une consultation relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour la modernisation du marché au carreau du MIN d'Agen.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché ordinaire, conclu à prix forfaitaires (forfait de rémunération).

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

Il n'est pas prévu de prestation supplémentaire éventuelle.

La durée prévisionnelle d'exécution du contrat est de 2 ans et 7 mois.

A la date limite de réception des offres fixées le 30/04/2021 à 12h00, 4 plis ont été réceptionnés.

Le 25/05/2021, la Commission Marchés à Procédure Adaptée, après analyse des plis, a proposé de retenir l'offre de base du groupement suivant :

Mandataire solidaire	Cotraitant 1	Cotraitant 2	Cotraitant 3
SARL ARCHI-CONSEIL 3, place Armand FALLIERES 47000 AGEN Siret : 450 615 026 00025	INGENIERIE 47 65, Bd Scaliger 47000 AGEN Siret : 343 508 834 00045	SETERSON 1, rue JF Bladé 47000 AGEN Siret : 782 146 401 00032	HYDROGEN Agropole 47310 ESTILLAC Siret : 830 786 919 00019

Caractéristiques de l'offre retenue :

- Taux de rémunération (missions de base) : 5,70%
- Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux : 2 112 000,00 € HT
- Forfait provisoire de rémunération : 120 384,00 € HT
- Forfait mission complémentaire (OPC) : 10 560,00 € HT
- Soit un total estimatif de : 130 944,00 € HT (157 132,80 € TTC).

Cadre juridique de la décision

VU les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

VU la délibération du conseil d'Agglomération en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, sans limite de montant y compris pour les marchés formalisés au-delà des seuils européens.

VU l'arrêté n°2020-AG-26 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation de fonction à Madame Clémence BRANDOLIN ROBERT, Représentant du pouvoir adjudicateur,

VU l'avis favorable de la commission MAPA en date du 25/05/2021,

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

1°/ D'ATTRIBUER ET DE SIGNER LE MARCHE 2021EAE01 « MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MODERNISATION DU MARCHE AU CARREAU DU MARCHE D'INTERET NATIONAL D'AGEN » AVEC LE GROUPEMENT :

SARL ARCHI-CONSEIL (Mandataire solidaire)

3, place Armand FALLIERES
47000 AGEN
Siret : 450 615 026 00025

Cotraitants :

INGENIERIE 47

65, Bd Scaliger
47000 AGEN
Siret : 343 508 834 00045

SETERSO

1, rue JF Bladé
47000 AGEN
Siret : 782 146 401 00032

HYDROGEN

Agropole
47310 ESTILLAC
Siret : 830 786 919 00019

Montant de l'offre de base (forfait provisoire de rémunération + mission complémentaire) :
130 944,00 € soit 157 132,80 € TTC.

2°/ DE DIRE QUE LE TAUX DE REMUNERATION ACCEPTE EST DE 5,70 %

3°/ DE DIRE QUE LES CREDITS CORRESPONDANTS SONT PREVUS, POUR L'ANNEE 2021 ET LES SUIVANTES, AU BUDGET 15
– CHAPITRE 23

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 11.06.2021

Télétransmission le 11.06.2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Pour le Président

Clémence BRANDOLIN ROBERT

